

Le recrutement des vocations sacerdotales

(suite et fin)

Moyens de recrutement

Le prêtre a donc le devoir de procurer à l'armée de l'Eglise de nouveaux officiers, en étudiant et formant les vocations.

Dieu ne se réserve pas exclusivement à lui-même le choix des candidats au sacerdoce; il exige que ses ministres coopèrent avec lui: *Dei adjutores sumus* (I, Cor. III, 9). C'est là un grand honneur que Dieu nous fait; mais c'est aussi une grande responsabilité.

Les paroles de saint Paul: *nec quisquam sumat sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron*, citées parfois d'une manière trop stricte, ont été authentiquement interprétées par le Concile de Trente: *Vocari a Deo dicuntur qui a legitimis Ecclesiae ministris vocantur*.

Les paroles sont claires. La thèse rigide de ceux qui défendent de parler de vocation aux jeunes enfants et qui veulent qu'on les laisse entièrement à eux-mêmes dans le choix d'un état, peut quelquefois cacher un sentiment de paresse.

Mais quels sont les moyens à notre disposition pour ce recrutement?

Le premier est celui que Jésus-Christ nous a indiqué lorsqu'il a dit: *rogate dominum messis, ut mittat operarios*.

Que le prêtre prie, chaque jour, dans sa visite au Saint Sacrement à cette intention; que de temps en temps, il exhorte les fidèles à prier à cette fin, qu'il fasse prier dans les familles, qu'il s'adresse aux religieux et aux religieuses.

Et après la prière, la prédication. Rarement on parle au peuple du sacerdoce. On dirait que c'est là un sujet qui ne le regarde pas. Et pourtant le peuple doit être instruit. Qu'on lui fasse connaître la sublime dignité du prêtre, sa mission, l'honneur que Dieu fait à une famille lorsqu'il appelle un de ses membres.—Que les enfants aussi entendent de temps en temps quelque prédication sur le sacerdoce: au catéchisme, les occasions ne manqueront pas de toucher le